



DIPLÔME DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE



SELECTION NATIONALE

BORDEAUX - CAEN - CERGY - LYON - MONTPELLIER - NANCY - PARIS II - POITIERS - RENNES - STRASBOURG - TOULOUSE

DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

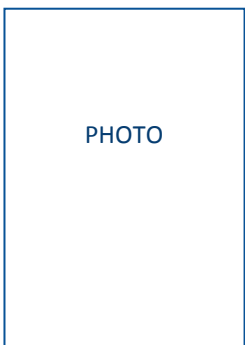
Téléphone :

E-mail :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Université d'origine :



Centre(s) demandé(s) à titre prioritaire :

1er choix :

2ème choix :

3ème choix :

Autre(s) centre(s) souhaité(s) à titre complémentaire :

.....

.....

.....

.....

Avez-vous déposé un dossier de candidature en sélection locale : OUI () – NON ()

Auprès du/des centre(s) DJCE de

.....

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : 15 juin 2020

Dossier à envoyer par E.mail uniquement à : adupont@fnde.asso.fr

LANGUES ETRANGERES

*Répondre en utilisant les codes suivants : A (excellent) - B (très bon) - C (moyen) - D (faible)

	Parlée	Lue	Ecrite
ANGLAIS			
ALLEMAND			
ESPAGNOL			
AUTRES			

Séjour(s) à l'étranger : OUI () : préciser leur nature, leur durée et leurs dates

NON ()

.....
.....
.....
.....
.....

STAGES EFFECTUES

*Préciser la nature des travaux effectués et la durée du stage

Entreprise ou Cabinet :

.....

Entreprise ou Cabinet :

.....

Entreprise ou Cabinet :

.....

Entreprise ou Cabinet :

.....

Entreprise ou Cabinet :

.....

Entreprise ou Cabinet :

.....

Entreprise ou Cabinet :

.....



BACCALAUREAT : Série : Année : **Moyenne générale/20**

LICENCE EN DROIT 1ère année : Année :

1^{er} semestre 1^{ère} session / 20

2^{ème} semestre 1^{ère} session /20

Moyenne générale Licence 1^{ère} année / 20

LICENCE EN DROIT 2ème année : Année :

1^{er} semestre 1^{ère} session / 20

2^{ème} semestre 1^{ère} session /20

Moyenne générale Licence 2ème année : / 20

LICENCE EN DROIT 3ème année : Année :

1^{er} semestre 1^{ère} session / 20

2^{ème} semestre 1^{ère} session /20

Moyenne générale Licence 3ème année : / 20

MASTER EN DROIT 1er année : Mention : Année :

1^{er} semestre 1^{ère} session / 20

2^{ème} semestre 1^{ère} session /20

Moyenne générale Master 1 : / 20

AUTRE(S) DIPLOMES DE 3ème cycle :

..... Année universitaire :

Moyenne générale / 20

..... Année universitaire :

Moyenne générale / 20

PRECAPA :

Obtenu : OUI () le : à : NON ()

Inscription pour passage 2020 : lieu :

Ne souhaite pas le passer ()



1) Photocopies des relevés détaillés des notes de : L1 - L2 - L3 - Master 1 - Master 2

N.B. : *dans le cas où les notes de Master 1 (ou Master 2) ne sont pas encore communiquées lors de l'envoi du dossier, joindre une attestation sur l'honneur des derniers résultats obtenus. Dans ce cas, le dernier relevé de notes devra être transmis pour l'entretien (si l'étudiant est retenu à celui-ci).*

2) Une photo d'identité sur la première page du dossier et/ou sur le CV

3) Un C.V.

4) Règlement de 40 euros : pour frais, étude de dossier et participation à la sélection nationale à effectuer sur le compte Paypal FNDE : <http://www.fnde.asso.fr/candidater-au-djce/>

DEPÔT DE DOSSIER

Envoi du dossier : avant le 15 juin 2020

Le dossier devra être envoyé **par mail uniquement à l'adresse : adupont@fnde.asso.fr** et dans l'ordre ci-dessous :

1°) : Pages 1 à 4 du dossier

2°) : C.V.

3°) : Relevés des notes : du master 1 (voir master 2) à la L1

4°) Justificatif du paiement des frais de dossiers

Il devra être envoyé **en un seul document PDF**, intitulé : **NOM_Prénom** (ex : DURAND Paul)

Tout dossier ne suivant pas les instructions ci-dessus sera refusé.

ENTRETIENS : DATES ET MODALITES

En raison des mesures sanitaires qui doivent être prises, exceptionnellement cette année, les entretiens seront faits par visioconférence, uniquement.

A compter du 22 juin et après étude de votre dossier, vous recevrez :

- soit un courriel de refus après étude du dossier
- soit un courriel vous proposant un entretien à distance (envoyé par le centre DJCE ayant retenu votre dossier)



L'accès au DJCE intervient au terme d'une sélection nationale (I) et, pour certaines facultés seulement, au terme d'une sélection locale (II) , selon les modalités suivantes :

I - La sélection nationale :

- La sélection nationale DJCE est accessible à tout étudiant titulaire pour le moins d'un Master 1^{ère} année de Droit, ou d'un diplôme reconnu comme équivalent, quel que soit le lieu d'obtention de ce Master.
- Les candidats à la sélection nationale désignent dans leur dossier de candidature les centres DJCE sur lesquels ils postulent par ordre de préférence (hormis celui auprès duquel ils ont éventuellement déposé un dossier au titre de la sélection locale). Les étudiants pourront éventuellement être auditionnés par plusieurs jurys.

II- La sélection locale :

La sélection locale est **exclusivement réservée aux étudiants ayant obtenu leur Master 1^{ère} année de droit (ou un diplôme reconnu comme équivalent) dans l'une des 11 Facultés de Droit qui délivrent le diplôme DJCE** (Bordeaux, Caen, Cergy-Pontoise, Lyon, Nancy, Montpellier, Paris II, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse) .

Par exception : certaines sélections locales sont accessibles à des étudiants n'ayant pas obtenu leur Master 1^{ère} année dans la Faculté qui délivre le DJCE.

- Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Caen est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les Facultés de Rouen et Le Havre.
- Ainsi la sélection locale du centre DJCE de Lyon est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans la Faculté de Saint Etienne et Grenoble
- Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Nancy est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les Facultés de Metz et Dijon
- Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Poitiers est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les Facultés de La Rochelle, Limoges, Angers, Tours, Orléans et Nantes.
- Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Rennes est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de Nantes, Vannes, Brest et Le Mans.

Le dossier de candidature à une sélection locale est à retirer directement auprès du centre DJCE concerné.

Une candidature à une sélection locale peut être cumulée à une candidature à une sélection nationale.

Toutefois, tout étudiant dont la candidature est retenue à l'issue d'une sélection locale, n'a plus d'accès à la sélection nationale .

Il suit que l'étudiant qui, de par sa faculté d'origine, a accès à une sélection locale mais souhaite prioritairement postuler à un autre centre DJCE doit faire acte de candidature au seul titre de la sélection nationale.

